

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU LOIRET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRAINOU**

SEANCE ORDINAIRE DU lundi 1^{er} juin 2026

Nombre de membres :

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 21

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de Monsieur PÉPION, Maire.

Date de convocation : le 26 mai 2026

Etaient présents

PÉPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, MARTINEZ Guillaume, AMPE Olivier,
BEGIN Marie Véronique, ENGELRIC BERRUET Denise, CLEMENT Sylvie,
FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, GROULT Isabelle, ETIENNE
Christelle, JOUSSET Laëtitia, BLEE Cédric, GROENINCK Laurence, GREZANLE
Aurélie, SAGUERRE DE CESPEDES Virginie, GILET Alain, CAULIEZ Patrick,
ROLAND Fabrice-Claude, GALLIER François.

Absents représentés

RENIMEL Isabelle a donné pouvoir à Aymeric PÉPION.

Absents

MASSAMBA MA NKOUSSOU Freddy,
GALLO Maxime.

Secrétaire de séance : Jacqueline FOUCAULT

**Délibération n° 2026/55 – AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS
POUR LE SERVICE ANIMATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant que la commune assure l'organisation et l'encadrement du temps méridien au sein des écoles ;

Considérant la volonté de la collectivité de renforcer la stabilité de l'équipe d'animation et de poursuivre le développement du projet éducatif porté par le service enfance ;

Considérant que le service enfance souhaite développer une démarche de professionnalisation des équipes d'animation, notamment par la mise en place de temps réguliers d'échanges, de coordination et de formation portant sur les pratiques éducatives et l'accompagnement des enfants ;



Considérant l'importance de favoriser la cohérence des pratiques éducatives et la qualité du service proposé aux enfants et aux familles.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 045-214503278-20260601-2026_55-DE

Considérant qu'il convient, pour assurer le bon fonctionnement du service contractuels chargés de l'encadrement des enfants durant la pause méridienne et de mettre en place des temps réguliers d'échanges, de coordination et de formation destinés à renforcer la cohérence éducative de l'équipe et la qualité du service proposé aux enfants et aux familles ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter six agents contractuels affectés au service animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter six agents contractuels affectés au service animation afin d'assurer l'encadrement des enfants durant la pause méridienne.

ARTICLE 2 :

DE PRÉCISER que les agents seront recrutés sur le grade d'adjoint d'animation territorial, à raison de 9 heures hebdomadaires ;

DE PRÉCISER qu'ils participeront également, dans le cadre de leur temps de travail, à deux réunions mensuelles de 1h30 organisées par le service enfance dans le cadre de la coordination de l'équipe, de la cohérence éducative des pratiques, de la formation continue des agents et du développement du projet éducatif du service ;

ARTICLE 3 :

DE PRÉCISER que la rémunération sera fixée par référence au premier échelon du grade d'adjoint d'animation territorial.

ARTICLE 4 :

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif chapitre 012 compte 6251.

ARTICLE 5 :

DE DONNER tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

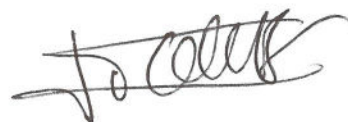
Le 1^{er} juin 2026

Le Maire,




Aymeric PÉPION.

La secrétaire de séance,



Jacqueline FOUCAULT.